



LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES



academie.nantes@cgt-ep.org

La formation est un droit

Le bureau régional met en place une formation les **6 et 7 janvier** prochain qui concernera le **CSE** : utilité et fonctionnement. Cette formation est destinée aux salariés syndiqué.e.s ou non du 44. D'autres dates seront proposées avant la fin de l'année scolaire pour les autres départements.

La formation se fera dans les locaux de la CGT à la maison des syndicats, gare de l'Etat, sur l'île de Nantes. Cette formation peut être prise en charge par votre CSE, s'il existe dans votre établissement.

Les participant-es recevront une convocation du syndicat et garderont la totalité de leur salaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

La formation tout au long de la carrière est un droit : il ne faut pas hésiter à l'utiliser !

Le Bureau Régional CGT-EP

INFOS AGRI

>> CERTAINES DIRECTIONS OUTREPASSENT LEURS DROITS. CONNAISSEZ-VOUS LES VÔTRES ?

DANS un établissement agricole des Pays de la Loire, une directrice s'est permise de donner un blâme dans un courrier à en-tête de l'établissement à un professeur. Nous avons rappelé que **les maîtres sont des agents publics de l'État** et qu'à ce titre, seul l'employeur peut donner un blâme ; ce que n'est ni la directrice ni l'Ogec. Nous l'avons rappelé lors d'une réunion à la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) devant cette directrice. Notre petit doigt nous dit qu'elle ne recommencera pas...



“ Un syndicat, ce doit être un Plus !
Au service des salarié-es ! ”

INFOS SALARIÉ·ES OGEC

>> PRIME COVID

L'ACCORD d'application pour le paiement de la prime COVID a été signé le 2 septembre, les modalités de versement y sont précisées. Celui-ci doit intervenir **avant le 1er décembre 2021** pour chaque salarié·e OGEC ayant une rémunération inférieure à 23075€ brut annuel, la prime est de **200€ au prorata du temps de travail**. La négociation est encouragée dans les établissements

pour l'étendre à toutes les salarié·es ou/et pour augmenter son montant.

Si vous avez des difficultés à obtenir cette prime n'hésitez pas à contacter la CGT enseignement privé.



>>> [Prenez contact avec vos représentants](#) <

>> AUGMENTATION DU SMIC

Le gouvernement a annoncé une **augmentation de 2,2% du SMIC**. Le 1^{er} octobre 2021, il passe à 1 589,47 € brut. **La rémunération minimale des salariés de strate 1,4 degrés (jusqu'à 4 années d'ancienneté) et de strate 1,5 degrés sans ancienneté est donc inférieure au SMIC !** Cette situation est la conséquence du refus de la part des OGEC d'augmenter le point, au moins au niveau de l'inflation, pour que nous ne perdions pas de pouvoir d'achat. 0,2% l'année dernière soit 11 fois moins que le SMIC !... **Le SMIC s'applique dans tous les cas et la création d'une indemnité d'alignement sur le SMIC, ou l'application du taux horaire du SMIC doit apparaître sur les bulletins de salaire des personnes concernées.**

INFOS 1^{er}/2nd DEGRÉ

>> COMPLÉMENTAIRE SANTÉ . 15€ PAR MOIS REMBOURSÉS À PARTIR DE JANVIER POUR LES AGENTS PUBLICS.... MAIS C'EST À L'AGENT D'EN FAIRE LA DEMANDE !

LE DÉCRET n° 2021-1164 du 8 septembre 2021, relatif au **remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire** destinées à couvrir les frais de santé des **agents civils de l'État**, met en place un montant maximum du remboursement forfaitaire : **15€ par mois, à compter de janvier 2022.**

Afin de bénéficier du remboursement l'agent transmet une demande au service des ressources humaines. De plus, cette demande doit être accompagnée d'une attestation émise par l'organisme de PSC (protection santé complémentaire) avec lequel le contrat est conclu. Tout est fait pour nous simplifier la vie !

> A quand une mutuelle proportionnelle à notre salaire ?





>> PROJET LOCAL D'ÉVALUATION

LES épreuves nationales du Baccalauréat Général et Technologique appartiennent au passé. La réforme du Bac les a ébranlées, et l'été dernier, le contrôle continu généralisé est venu sonner leur glas.

Depuis la rentrée, dans chaque lycée, on est sommé de produire un PLE : Projet Local d'Évaluation, au cours de **deux ½ journées pédagogiques**

imposées au premier trimestre.

Sous couvert de garantir l'égalité de traitement entre les élèves sur tout le territoire, le Ministère demande aux équipes de **produire un cadre d'évaluation pour toutes les disciplines du tronc commun** (options incluses), ainsi que pour la spécialité abandonnée à l'issue de la classe de première. On nous suggère d'indiquer dans le PLE le nombre d'évaluations, leur forme, leur durée, leur pondération, et ce pour chacune de ces disciplines sur le cycle terminal.

Il s'agit d'un carcan contraignant qui limitera notre liberté pédagogique. C'est surtout une véritable négation de la prise en compte des besoins des élèves et de leur rythme d'apprentissage.

Nous préconisons donc de refuser de se prêter à l'élaboration de ce PLE, et de se contenter, en équipe, de ne proposer que cette seule phrase : **« Les élèves seront évalués régulièrement dans le cadre du programme national de la discipline, selon leur progression, leurs besoins et sous toutes les formes exigées par la discipline. »**

Ce PLE met l'évaluation au centre du système au détriment de l'enseignement, dans des volumes horaires de plus en plus contraints, en mettant fin au travail de remédiation individualisé.



La CGT revendique le retour à une valeur formative à l'évaluation et un baccalauréat reposant sur des épreuves finales.

>> INSCRIPTIONS AU CONCOURS 2022 <<

(CRPE, Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP)

Du mardi 19 octobre au mercredi 17 novembre 2021

17h (heure de Paris) > www.devenirenseignant.gouv.fr

En France, en 2019 : **146 féminicides !**
en 2018 : **121 féminicides !** en 2020 : **100 féminicides !**



En France,
Depuis le 1er janvier 2021,
on dénombre **plus de 80 féminicides !**

>> LE 25 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

PETIT HISTORIQUE

LE 25 NOVEMBRE 1960, trois femmes dominicaines, les sœurs Mirabal furent assassinées sur les ordres du chef de l'Etat dominicain. Le 19 octobre 1999, lors de la 54e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres ont présenté un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales étant invités ce jour là à mener des opérations de sensibilisation de l'opinion à ce grave phénomène. **La CGT appelle à se mobiliser et à manifester.**

À Nantes à 18h30 ! (Lieu à préciser)



En amont des manifestations #NousToutes du 20 novembre et des actions sur les lieux de travail le 25 novembre, la CGT organise un **webinaire**

le mardi 2 novembre 2021 de 13h à 14h30 : Prévenir

les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes : METTONS LES EMPLOYEURS FACE À LEURS RESPONSABILITÉS !

..... ● Le programme détaillé et le formulaire d'inscription sur : <https://cloud.agoraevent.fr/Site/165606/8732/Event>

..... ● >>> **Prenez contact avec vos représentants**



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>

